



POLITIQUE SOCIALE GROUPE SAINT JEAN INDUSTRIES

INTRODUCTION

Le groupe *Saint Jean Industries* est bâti sur une histoire de plusieurs décennies, étroitement liée à la famille dirigeante et fondatrice. Les femmes et les hommes qui se sont investis, contribuent à une croissance durable. Ils ont moulé et forgé les valeurs humaines du groupe :

L'implication, l'humilité, l'esprit d'équipe, la créativité et la passion

Mission générale du groupe *Saint Jean Industries* :

« Œuvrer pour un monde plus propre en réduisant l'utilisation des ressources naturelle avec moins de capital, d'énergie et de temps ».

CHAPITRE 1 – Respect de la sécurité de nos salariés et de nos partenaires

Dans l'ensemble des filiales du groupe, la création de valeur est générée par le développement du capital humain. Par conséquent, la protection de ce capital humain est un des fondamentaux de la politique du groupe. La consigne stricte est donnée à tout le personnel du groupe que la hiérarchie des priorités à suivre dans toutes nos activités est la suivante :

1. Sécurité de nos salariés et de nos partenaires
2. Respect de la qualité de nos produits
3. Respect des délais

Chaque manager de nos organisations, a l'obligation de vérifier que cette politique se traduit dans les faits et ce au quotidien, par exemple :

- Mise en place d'un Comité de sécurité (suivi et éliminations des risques de sécurité)
- Formation à la sécurité de nos salariés
- Suivi des accidents de travail et engagement de PDCA associé



- Implication des autres partenaires : Médecin du travail, organisme externe (CARSAT), Instances représentatives du personnel

CHAPITRE 2 – Politique sociale & Conditions de travail

L'ensemble des filiales du groupe doivent respecter scrupuleusement toutes les obligations légales en matière de réglementation du travail et des conditions de travail. Chaque filiale pourra en fonction des conditions légales mettre en place des dispositifs additionnels permettant d'améliorer les conditions de travail en dehors du cadre légale : politique salariale, rythme de travail, environnement de travail, dialogue social.

CHAPITRE 3 – Respect de la personne

En complément des mesures réglementaires, la politique générale du Groupe SAINT JEAN INDUSTRIES déclare que :

- Le travail des enfants au sein du groupe et de ses partenaires est strictement interdit
- Le recrutement et la gestion de nos forces vives doit respecter la non-discrimination pour quelques raisons que se soient.

Olivier BETOU
Directeur des ressources Humaines Groupe